



L'ACTUALITÉ

BUDGET 2027 : LES ARTISANS DU BÂTIMENT ATTENDENT DES ACTES

Le projet de budget 2027 se prépare dans un contexte particulièrement contraint. Face à une dette et un déficit élevés, le Gouvernement affiche une volonté de rigueur et de réduction des dépenses, avec un effort annoncé d'environ 54 milliards d'euros pour ramener le déficit à 5 % du PIB. Mais pour les entreprises artisanales du bâtiment, qui connaissent leur 4^e année consécutive de recul de l'activité, l'enjeu est de ne pas passer les ressorts de la reprise. Elles ne demandent pas au gouvernement quelques aides mais de vraies mesures de relance de leur activité.

Le Premier ministre, Sébastien Lecornu, a annoncé plusieurs orientations pour 2027, notamment la stabilité fiscale, le maintien des financements de l'apprentissage et des aides à l'embauche des apprentis, ainsi que des mesures destinées à faciliter la transmission des entreprises. Dans le même temps, le Gouvernement prévoit des économies importantes sur les dépenses publiques, avec notamment le gel du point d'indice des fonctionnaires et un effort demandé au ministère du Travail. Des mesures concernant certaines prestations sociales et les retraités sont également envisagées. Ces annonces devront désormais trouver leur traduction concrète dans le projet de loi de finances.

Pour les entreprises artisanales du bâtiment, le redressement des comptes publics ne peut toutefois pas se faire au détriment de l'activité. Après quatre années de baisse, elles ont besoin de visibilité et surtout de marchés. Le logement, la rénovation énergétique et l'entretien-restauration des bâtiments et du patrimoine doivent rester des priorités du budget 2027. La CAPEB a d'ores et déjà été auditionnée à plusieurs reprises à l'Assemblée nationale pour faire connaître les attentes des entreprises artisanales et rappeler les conditions nécessaires à une reprise durable de l'activité.

À cette occasion, elle a réaffirmé plusieurs demandes prioritaires : la stabilité des dispositifs d'aide à la rénovation, avec la fin de leur concentration, en particulier sur les seules PAC, afin de mieux orienter les financements vers les travaux indispensables, tels que l'isolation. Nous revendiquons aussi la mise en place – au moins temporaire – d'une TVA à 5,5 % sur les travaux de rénovation pour soutenir la demande, le maintien et le renforcement des CEE, ainsi que la prolongation

+ 0,7 %
C'est la prévision
de croissance pour 2027
retenue à ce stade
par le Gouvernement

de l'exonération des dons intrafamiliaux destinés aux travaux de rénovation énergétique. Nous demandons également une mobilisation accrue des financements privés et des banques, notamment dans le prolongement du partenariat que nous avons conclu avec Sofinco, ainsi que l'élargissement de l'éco-PTZ aux travaux de confort

d'été, comme les brasseurs d'air et les volets.

Car la rénovation doit désormais mieux intégrer l'adaptation des logements aux épisodes de chaleur. La CAPEB plaide pour une meilleure prise en compte du confort d'été dans le DPE et pour une véritable stabilité de ses règles de calcul, indispensable pour restaurer la confiance des ménages et des professionnels. On est loin de cet objectif !

L'apprentissage constitue un autre enjeu majeur. Le maintien annoncé des financements en 2027 est d'autant plus indispensable que le nombre d'apprentis dans le bâtiment recule. Pour les entreprises artisanales, former un jeune ne se résume pas au financement du CFA. Le maître d'apprentissage consacre du temps, transmet des savoir-faire et accompagne progressivement le jeune vers l'autonomie. Il doit donc lui aussi être mieux accompagné et reconnu.

La baisse du nombre d'apprentis fragilise à terme la transmission des compétences, mais aussi celle des entreprises elles-mêmes. Dans un secteur où de nombreux dirigeants préparent leur départ, l'apprentissage constitue l'un des leviers essentiels pour assurer la relève. Selon le ministre Serge Papin, 370 000 entreprises sont à reprendre d'ici à 2030, soit d'ici quatre ans seulement. D'où l'intention du

Gouvernement de préserver le pacte Dutreil, qui facilite la transmission des entreprises familiales, et sa volonté de créer un « pacte Papin » pour faciliter la transmission aux salariés.

Reste une inconnue de taille: la capacité du Gouvernement à faire adopter son budget dans un Parlement fragmenté. Les oppositions seront nombreuses et les arbitrages difficiles. Pourtant, la France ne peut pas se permettre d'attendre

la prochaine échéance présidentielle pour disposer d'un véritable budget et d'une politique économique lisible. C'est absolument essentiel pour les entreprises, les ménages et les jeunes. Ils ont besoin de se projeter vers leurs marchés, leurs travaux, leur emploi. Le redressement des finances publiques est une nécessité. Mais il doit aussi préserver les dépenses qui préparent l'avenir et soutiennent l'activité. Après quatre années de recul,

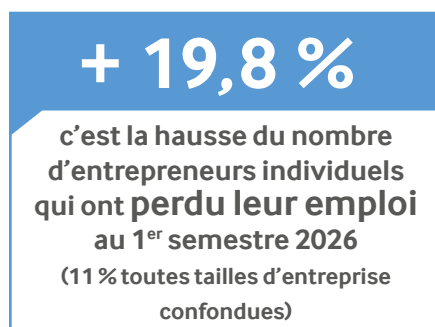
le bâtiment artisanal a besoin d'un budget 2027 qui apporte de l'activité plutôt que de nouvelles incertitudes!

Les artisans en ont assez de supporter encore et toujours plus de charges, de contraintes, de décisions politiques qui entravent leur activité. La CAPEB leur permettra de s'exprimer sur son stand à Batimat au moyen d'une pétition.

ÉCONOMIE

→ DÉFAILLANCES: LES TPE PARTICULIÈREMENT TOUCHÉES

La situation des chefs d'entreprise demeure préoccupante. Au 1^{er} semestre 2026, 37 700 dirigeants ont perdu leur activité en France, une hausse de 5,4 % sur un an. Ce niveau est 40 % plus haut qu'avant la période Covid, qui illustre la fragilité du tissu entrepreneurial dans le pays et qui inquiète, le 2^e trimestre étant plus mauvais que le premier. Les TPE de moins de 3 salariés sont particulièrement exposées puisqu'elles représentent les trois quarts des dirigeants concernés, contrairement à la catégorie des 3 à 19 salariés qui tend à mieux résister. Les plans de sauvegarde chez les plus de 20 salariés sont également en forte hausse au 2^e trimestre (+ 27,5 %). Les entreprises qui ont entre



3 et 5 ans sont les plus fragiles (+ 5,1 % de défaillances) mais celles qui ont entre 6 et 10 ans sont aussi concernées (+ 3,1 %).



Dans ce contexte, les entreprises du bâtiment sont relativement stables. Les professionnels du gros œuvre s'en tirent cependant mieux que ceux du second œuvre, en particulier dans la plâtrerie et la charpente, où le taux de défaillance a bondi respectivement de 13 % et de 57 %.

Les défaillances concernent essentiellement l'Occitanie, les Hauts-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et les DOM TOM, particulièrement en Guadeloupe et à la Réunion.

→ CANICULE: IL FAUT ADAPTER LES BÂTIMENTS, PAS RÉDUIRE LES MOYENS

Le 26 juin dernier, dans un contexte marqué par des vagues de chaleur successives, le Gouvernement annonçait la mobilisation de 50 millions d'euros pour accompagner l'adaptation climatique de 12 500 écoles. Le dispositif devait notamment permettre de financer des diagnostics et des travaux rapidement réalisables: protections solaires, brasseurs d'air, ventilation, ombrières ou encore solutions de rafraîchissement pour les établissements les plus exposés.

Quelques semaines plus tard, ces épisodes caniculaires à peine terminés, 40 millions d'euros de ce plan sont finalement gelés. Le ministère de l'Éducation nationale assure de son côté que l'ambition du plan reste inchangée. Mais les collectivités devront désormais trouver elles-mêmes

les financements nécessaires pour aller au-delà des



diagnostics. C'est une marche arrière regrettable. En juin, à cause de la canicule, environ 4 000 écoles ont été fermées à un moment ou à un autre et 11 000 autres ont dû aménager leur fonctionnement. Ces épisodes ne sont plus exceptionnels: ils doivent

désormais être intégrés dans la manière dont nous concevons, rénovons et entretenons nos bâtiments. Les diagnostics sont indispensables, mais ils n'ont de sens que s'ils débouchent sur des travaux. Les entreprises artisanales du bâtiment disposent des compétences et des solutions pour agir. Il faut leur donner les moyens d'intervenir rapidement. L'adaptation doit d'ailleurs concerner tous les bâtiments, et pas seulement les écoles. Logements, commerces et bâtiments publics sont eux aussi confrontés à l'évolution des conditions climatiques. La rénovation énergétique doit désormais intégrer pleinement le confort d'été et la protection des occupants lors des épisodes de fortes chaleurs. Dans un contexte budgétaire contraint, il faut définir des priorités. Celle-ci en est une !

→ LE LOGEMENT PÈSE TOUJOURS PLUS DANS LE BUDGET DES MÉNAGES ET RAPPORTE DAVANTAGE À L'ÉTAT

En 2025, le logement pèse toujours davantage dans le budget des ménages. Avec 620,7 milliards d'euros de dépenses, il représente désormais 28 % de leur consommation, soit une hausse de 0,2 point en un an. Le logement demeure ainsi leur premier poste de dépenses des ménages.

Dans le même temps, le logement constitue une source importante de recettes pour les finances publiques. Les prélèvements liés au logement atteignent 103,4 milliards d'euros en 2025, en progression de 4,9 %. Ils proviennent notamment de la propriété, avec 46,1 milliards d'euros, dont 31,6 milliards de taxe foncière sur le bâti, mais aussi de l'occupation et des transactions immobilières. Ces dernières génèrent 15,4 milliards d'euros, dont 13,6

milliards au titre des droits de mutation, en forte progression avec la reprise des ventes dans l'ancien. Face à ces recettes, les aides au logement s'élèvent à 45,9 milliards d'euros, en hausse de 5,5 %. Leur progression est notamment portée par MaPrimeRénov' et les aides en faveur du logement social. L'écart entre les prélèvements et les aides atteint ainsi 57,5 milliards d'euros en faveur des finances publiques. Le SDES invite toutefois à ne pas considérer ce montant comme un véritable solde budgétaire: une partie des prélèvements comptabilisés, comme la TVA ou certaines taxes foncières et DMTO, constitue des recettes publiques qui ne relèvent pas directement de la politique du logement.

Le logement apparaît donc comme un double enjeu financier majeur: il absorbe une part croissante des dépenses des ménages tout en procurant aux administrations publiques des recettes nettement supérieures aux aides qui lui sont consacrées.



COMMUNICATION

→ LES 80 ANS: UNE OCCASION DE FAIRE CONNAÎTRE LA CAPEB AUX NON-ADHÉRENTS

C'est avec la volonté de profiter de l'année des 80 ans de la CAPEB pour faire connaître notre organisation au plus grand nombre d'entreprises artisanales du bâtiment et notamment à celles qui n'adhèrent pas que nous avons décidé de conduire une action partenariale avec Zepros. L'objectif est clairement de recruter de nouveaux adhérents

en s'adressant uniquement à des entreprises du bâtiment non adhérentes identifiées dans les bases de données de Zepros. Environ 57 000 entreprises seront ainsi prospectées. Cette campagne prendra la forme de trois e-mailings avec un premier envoi cette semaine, un autre fin octobre -



début novembre et un dernier fin décembre - début janvier.

→ BATIMAT, C'EST DEMAIN !



La CAPEB sera présente au salon Batimat dès lundi 28 septembre jusqu'au jeudi 1^{er} octobre. Elle vous accueillera les bras ouverts sur ses stands situés à l'entrée du **hall 1 (H018 et H028)** qui vous réservent une surprise inédite. Pendant quatre jours, la CAPEB célébrera ses 80 ans et profitera de cette opportunité pour rappeler ses valeurs, ses combats, ses victoires et ses ambitions pour l'avenir de l'artisanat du bâtiment. Plusieurs animations sont prévues sur le stand, en parallèle des nombreuses conférences auxquelles nous participons ou que nous organisons pour faire entendre la voix des entreprises artisanales et leur point de vue sur les différentes thématiques qui les intéressent : restauration du patrimoine,

accessibilité des logements, transmission des entreprises, accueil des jeunes, rénovation énergétique, adaptation au changement climatique, etc. La journée du 29 septembre sera bien évidemment particulière puisqu'elle se clôturera par la soirée anniversaire de la CAPEB aux Folies Gruss. 19 bus seront affrétés à cette occasion pour faciliter le transport des adhérents vers le salon Batimat pour commencer, et ensuite les Folies Gruss pour terminer la journée en festivités. Nous vous attendons tous très nombreux sur notre stand à Batimat et, pour ceux qui sont inscrits, aux Folies Gruss.

[Toutes nos informations sur ARTUR.](#)

LOBBYING

→ PROJET DE LOI LOGEMENT: LA RÉNOVATION AU CŒUR DES DÉBATS À L'ASSEMBLÉE

Adopté en première lecture par le Sénat le 8 juillet, le projet de loi visant la relance et la décentralisation du logement arrive désormais à l'Assemblée nationale. Après l'audition du ministre de la Ville et du Logement, Vincent Jeanbrun, le 16 septembre, la commission des affaires économiques a adopté le texte le 22 septembre, la commission des finances ayant déjà, de son côté, examiné pour avis plusieurs de ses articles. Le texte s'inscrit dans l'objectif affiché par le Gouvernement de permettre la production de deux millions de logements supplémentaires, neufs ou réhabilités, d'ici 2030. Pour y parvenir, le ministre met notamment en avant la simplification des procédures, l'accélération des projets et une plus grande confiance accordée aux élus locaux. Côté rénovation, la question des logements les plus énergivores se pose clairement. À ce titre, les députés ont recadré la possibilité pour un bailleur de ne pas faire de travaux pour cause de difficulté technique, imposant aux propriétaires de le faire attester par un « homme de l'art ». Les députés ont aussi supprimé la notion de coût manifestement disproportionné par rapport à la valeur du bien qui avait été introduite dans le texte initial. Le volet consacré à l'adaptation des logements aux fortes chaleurs a également été renforcé. Le Sénat a notamment facilité l'installation de volets en copropriété, avec l'idée

de mieux prendre en compte le confort d'été face à des épisodes de chaleur désormais plus fréquents. Les députés sont allés plus loin en redéfinissant les travaux d'amélioration du confort thermique comme ceux permettant d'améliorer les conditions d'occupation d'un bâtiment par temps froid comme par temps chaud. Cette définition permet d'intégrer les systèmes de chauffage mais aussi de refroidissement, l'isolation, la ventilation, etc. Une évolution susceptible de soutenir la demande dans les métiers de la menuiserie, des fermetures et des protections solaires. Autre évolution notable : le texte prévoit, dans certains dispositifs, de simplifier l'intervention des

Architectes des bâtiments de France afin de réduire les délais liés aux procédures. La Commission économique de l'Assemblée ne se contente pas de recommander mais elle impose aux ABF de concilier la protection du patrimoine avec les objectifs énergétiques. Enfin, le dispositif fiscal « Jeanbrun » est élargi dans l'ancien. Le seuil de travaux permettant de bénéficier de l'amortissement est ramené à 20 % du prix d'acquisition, avec une exigence

de performance énergétique minimale. Le dispositif est également ouvert à la transformation de locaux en logements et aux maisons individuelles. Les députés ont aussi supprimé la dérogation qui était prévue pour les locations à un membre de la famille. Ces évolutions pourraient encourager davantage d'opérations de réhabilitation et générer de l'activité pour les entreprises intervenant sur les travaux d'amélioration et de rénovation énergétique. En revanche, l'amendement que nous avons déposé en vue de favoriser les GME a été jugé irrecevable et ne sera donc pas examiné dans ce texte. À suivre donc.





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

PRESSE



Jean-Christophe Repon est intervenu plusieurs fois sur France Info TV le 21 et le 23 septembre et sur France Culture (12h30 le 23/09) pour exprimer les attentes des artisans du bâtiment face à la hausse des prix. Il a fait part de l'exaspération montante au sein de l'Artisanat du bâtiment face à l'accumulation des contraintes et décisions qui pénalisent l'activité des entreprises, et a demandé un accompagnement de long terme pour permettre aux artisans du bâtiment de sortir progressivement de leur dépendance au gazole. Jean-Christophe Repon a aussi enregistré jeudi matin un podcast filmé « Parlons Éco » de RTL, consacré à l'adaptation du bâtiment aux épisodes de sécheresse et de canicule. Il a notamment évoqué la climatisation, l'isolation, l'adaptation des territoires et la construction neuve, avec plusieurs autres intervenants. L'émission sera diffusée le lundi 28 septembre.

CESE

Le Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales que présidait Jean-Christophe Repon ce lundi soir a examiné la note de cadrage destinée à revoir la manière d'élaborer les productions du CESE. Il a par ailleurs pris connaissance de deux courriers de saisine du CESE par le Premier ministre, l'une en vue de la préparation du futur plan national des milieux humides et l'autre dans la perspective d'éclairer le Gouvernement sur les enjeux et les leviers d'accélération de l'adaptation au changement climatique du pays. Quant à la plénière, elle se tenait mercredi pour un événement destiné à dresser un bilan et des perspectives à propos des impacts des canicules et des sécheresses sur les activités économiques. Figurait également à son ordre du jour l'examen d'un avis sur la proposition de loi visant à lutter de manière intégrale contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants.

POLITIQUE

C'est au nom de l'U2P que Jean-Christophe Repon a rencontré mardi Édouard Philippe et Bruno Retailleau, tous deux candidats aux présidentielles. Une occasion, évidemment, de préciser les attentes des entreprises artisanales et notamment celles du bâtiment sur la base de la consultation

que nous avons menée auprès d'elles pour recueillir leur avis sur les mesures que nous devons défendre prioritairement.

RÉSEAU

Le Président avait souhaité échanger avec le Réseau ce mardi soir pour évoquer l'impact de la hausse des prix des carburants sur les entreprises ainsi que la grogne montante parmi les entreprises artisanales du bâtiment. Les échanges ont conduit à une volonté partagée d'agir pour faire entendre la voix des artisans et montrer à ces derniers que la CAPEB est mobilisée pour eux. Une première action a été décidée : le lancement d'une pétition sur le stand de la CAPEB à Batimat. [Retrouvez ici les échanges de cette visio.](#)

ARTISANAT

Le Président de la CAPEB participait jeudi aux Rencontres de l'U2P tournées notamment vers les propositions de l'Artisanat aux candidats aux présidentielles (voir nos précisions plus bas).

CIBTP

Le Président de la CAPEB avait prévu de participer au congrès de la CIBTP ce vendredi. L'ordre du jour comportait notamment l'examen du résultat de l'audit mené sur le fonctionnement des caisses de congés payés.

ARTISANAT

→ AUX RENCONTRES DE L'U2P, LES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ ONT FAIT ENTENDRE LEUR VOIX

Orientation, transmission, pouvoir d'achat, intelligence artificielle, démocratie : pendant une journée, les Rencontres de l'U2P ont placé les entreprises de proximité au cœur des grands enjeux économiques et sociaux. Dès l'ouverture, Michel Picon, président de l'U2P, a fixé le cap : donner toute sa place à la voix des artisans, commerçants et professionnels libéraux et rappeler leur rôle dans la vitalité économique des territoires. La matinée a commencé par un sujet essentiel pour l'avenir des entreprises : l'orientation et la formation. Sous le titre « Choisir un métier sans subir une orientation », les échanges ont porté sur les moyens de permettre à chaque jeune de trouver sa voie et de faciliter les reconversions. Christelle Rozier, notamment, a apporté son témoignage et son éclairage. Les débats se sont ensuite concentrés sur les conditions d'exercice des entreprises avec la séquence « Entreprendre ne doit pas devenir un parcours du combattant ». Fiscalité, modalités d'exercice et croissance responsable et durable ont été au cœur des échanges, avec Benjamin Cotillard, Yorick Berger et Denis Raynal, vice-

président de l'U2P. Un panorama de la micro-entreprise, présenté par Bruno Coquet, a également permis d'éclairer une réalité entrepreneuriale. Autre enjeu majeur : la transmission. 500 000 entreprises devraient changer de main dans les dix prochaines années. Dans une table ronde « Préserver les entreprises qui font vivre les territoires », il a été rappelé toute l'importance de faciliter les reprises pour maintenir l'activité et les savoir-faire locaux. Après l'intervention de Serge Papin, ministre des PME, du Commerce, du Tourisme et du Pouvoir d'achat, les Rencontres ont permis d'aborder la question de la rémunération et de l'attractivité du travail. Autour du thème « Travailler doit permettre d'améliorer son niveau de vie », Yann Danion et Jean-Christophe Repon ont échangé sur les conditions permettant de renforcer l'attractivité des métiers. L'après-midi a ouvert la réflexion sur les transformations à venir, avec une séquence consacrée à l'intelligence artificielle au



service des entreprises de proximité. La journée s'est ensuite tournée vers les enjeux démocratiques avec une table ronde consacrée à la « Démocratie sociale et démocratie parlementaire », autour de la question : « Quels remèdes à la fatigue démocratique ? » à laquelle participaient notamment Yaël Braun-Pivet et le Président du Medef. En clôture, Michel Picon a présenté les « 27 propositions pour 2027 », donnant une traduction concrète aux préoccupations exprimées au cours de la journée qui aura permis de rappeler que, derrière les grandes orientations économiques se trouvent des entreprises, des emplois, des femmes et des hommes qui font vivre les territoires.



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

